



LA VILLE DE
québec

127

SERVICE DE
L'URBANISME

HÔTEL DE VILLE
QUÉBEC
G1R 4S9

Le 1er mars 1984

Commission Environnementale
2995, chemin Royal
BEAUPORT (Québec)
G1E 1T5

A l'attention de Mme Suzanne Latour

Madame,

Nous vous transmettons, tel que convenu, copie du mémoire que la Ville de Québec entend soumettre à l'attention de la Commission Environnementale qui étudie le projet d'extension du Port de Québec.

Nous espérons le tout à votre convenance et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Serge Filion
Chef - Division de l'Aménagement du territoire

Contresigné par

La direction

SF/lp

P.j.

PRÉFACE

En résumé le présent mémoire de la Ville de Québec insiste sur les points suivants:

1. La Ville de Québec approuve l'agrandissement de la fonction portuaire à cet endroit et de la façon dont le Port de Québec propose de le faire (surface occupée et morphologie des aménagements).
2. Les dommages visuels sur le paysage touristique et urbain seront quand même très minimes; toutefois, la Ville de Québec exige que chaque projet industriel (entrepôt, convoyeurs, grues, silos, réservoirs) fasse l'objet d'études appropriées en esthétique (choix des matériaux, des couleurs, des formes).
3. La Ville de Québec craint que le projet d'extension du Port, malgré le fait qu'il soit hautement souhaitable pour l'économie locale, ne vienne augmenter le degré de pollution de l'air dans le quartier Limoilou, où vivent près de 60 000 personnes, ce qui est totalement indésirable. La Ville cherche à fournir aux citoyens l'assurance que le degré de pollution de l'air dans Limoilou va en diminuant et non l'inverse.

MESSIEURS LES MEMBRES DE LA COMMISSION

La Ville de Québec, à cause des possibilités d'impact sur l'environnement et les autres activités économiques, a jugé bon de présenter le présent mémoire pour expliquer sa position face à l'extension du Port de Québec.

Bien que, dans l'ensemble, la Ville de Québec ait été impressionnée par la qualité des études et l'effort déployé pour analyser tous les impacts susceptibles d'affecter l'environnement et les autres activités économiques, la Ville de Québec désire quand même s'interroger sur les externalités engendrées par le projet et sur la qualité de vie de ses citoyens.

LE POINT DE VUE DE LA VILLE DE QUÉBEC

Ce qui importe pour la Ville de Québec c'est de conserver l'équilibre entre les différentes fonctions qui composent la ville et de s'assurer que le développement d'une activité n'entraîne pas la dégradation d'une autre activité, tant au point de vue économique que social.

Dans le cas présent, l'extension de la fonction portuaire risque d'entraîner des externalités sur la fonction touristique, sur la fonction résidentielle, de même que sur la fonction récréative régionale. La Ville, tout d'abord, se réjouit de voir que la proposition du Port améliore la qualité visuelle, la qualité d'aménagement, de même que les surfaces consacrées à la fonction récréative.

Parmi les principaux éléments susceptibles de porter atteinte au tourisme, mentionnons la pollution visuelle et la pollution par le bruit:

1. Au point de vue bruit, les résultats de l'étude et la distance du Vieux-Québec jusqu'à la zone d'extension projetée font en sorte qu'il n'y a pas lieu de croire que le bruit soit une source de pollution pour le centre-ville.
2. Quant à la pollution visuelle, les conclusions de l'étude et nos constatations personnelles prouvent que les silos à céréales situés dans le secteur du Vieux-Port (Bunge) créent un écran visuel pour l'observateur situé dans le Vieux-Québec. Seuls les observateurs situés dans les édifices les plus élevés de la ville pourront voir la presque île actuelle et son extension future. De plus,

les normes d'implantation imposées par les autorités du Port assurent une certaine garantie sur la qualité des implantations.

Face à ces constatations, nous ne croyons pas que l'extension portuaire puisse avoir un impact négatif sur le tourisme.

Tel n'est pas le cas pour la fonction résidentielle qui devra subir, les journées où le vent est ENE, une pollution atmosphérique accrue. En effet, l'extension du Port de Québec se situe dans l'axe de la compagnie Reed et de l'incinérateur, où les vents ENE, d'une vitesse moyenne de 19,7 km/h, poussent les particules volatiles vers Limoilou, dans 13,6% des cas au cours d'une année. Comme l'étude ne permet pas de déterminer quel serait l'apport de cette extension portuaire, il y a lieu de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger la qualité de l'air de 65 000 citoyens situés dans Limoilou et le long de la rivière St-Charles.

CONCLUSION

La Ville de Québec voudrait donc attirer l'attention de la Commission sur les dangers de la pollution atmosphérique qui pourraient découler de certaines utilisations sur le site de l'extension portuaire et lui demander d'être vigilante pour s'assurer que la qualité de l'air soit bien préservée.

A cette fin, la Ville de Québec aimerait faire à la Commission les recommandations suivantes:

- 1. Que pour l'implantation de chaque entreprise où des produits sujets à l'érosion éolienne, qu'ils soient toxiques ou non toxiques, sont stockés, la Commission oblige les autorités du Port de Québec à faire une étude d'impact et à déterminer les mesures à mettre en place pour contrôler l'érosion éolienne et la dispersion de particules sur les secteurs avoisinants.

- 2. Que la Commission oblige la création, le long de la rue Ressac, à partir de la "Montée des cinquantes" jusqu'au "BAEQM", d'une bande verte sur une centaine de pieds de largeur et comprenant à la fois une strate herbacée, une strate arbustive et une strate arborescente, de façon à former un écran pour diminuer la force du vent et le transport des particules.

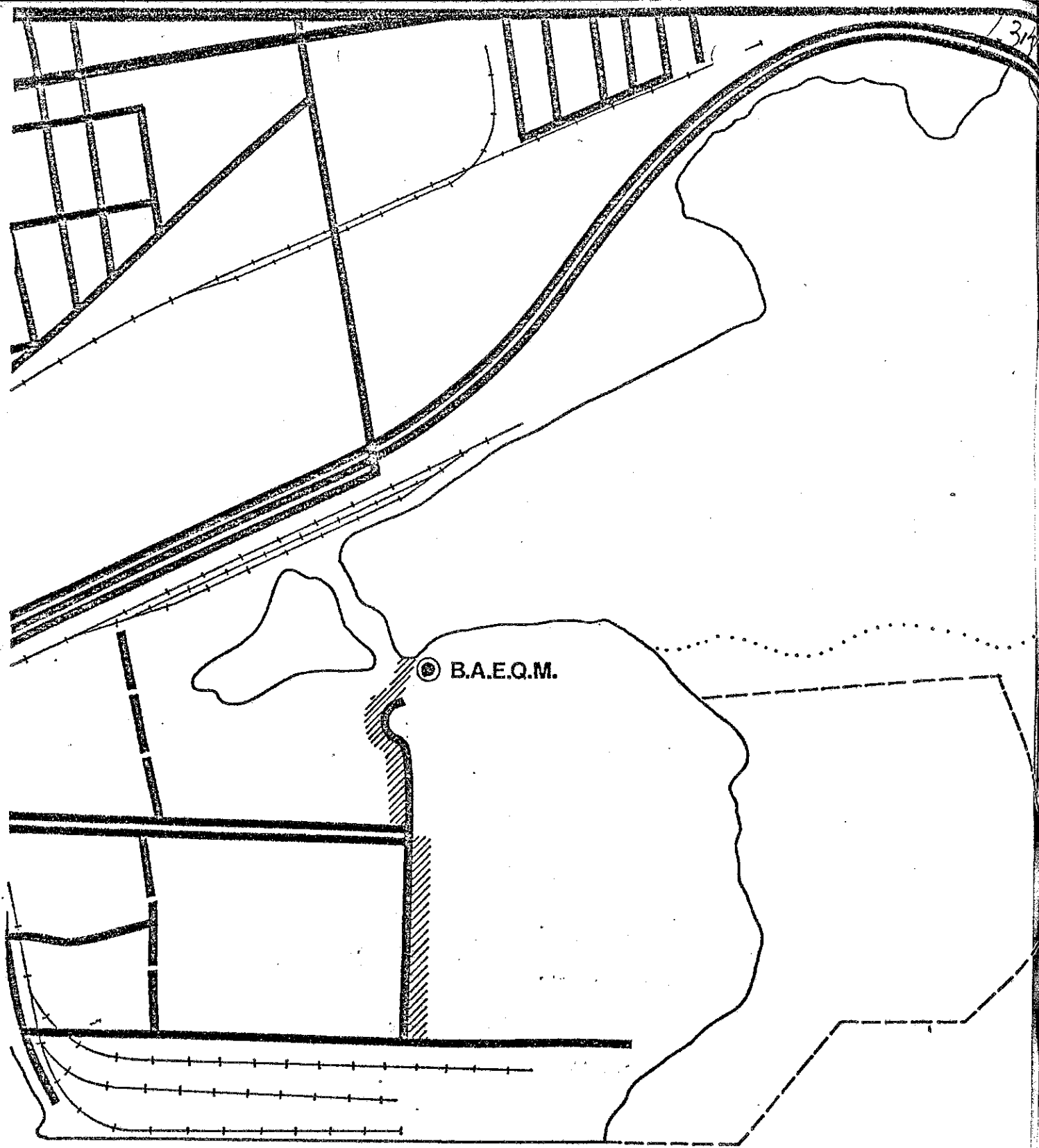
- 2
- 133
3. Que la Commission fasse en sorte que les futurs clients du Port de Québec soient obligés de faire l'acquisition d'équipements de manutention ne permettant pas le soulèvement de poussières hors du site (système fermé de convoyeurs).
 4. Que les opérations de chargement et de déchargement soient effectuées avec précaution pour éviter le soulèvement de poussières.
 5. Qu'il y ait arrosage des amas par temps sec et venteux.
 6. Qu'il y ait couverture ou mise sous hangar des produits sujets à l'érosion éolienne.

Si les autorités du Port de Québec sont prêtes à respecter ces recommandations, la Ville de Québec est prête à recommander à la Commission l'acceptation de ce projet d'extension.

Jean-Claude Rochette
Division de l'Aménagement du territoire
Service de l'Urbanisme

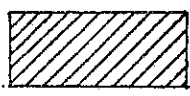
1984-02-16

JCR/lp



LÉGENDE

échelle 1 :



BANDE DE VERDURE 30m

LOCALISATION DE LA BANDE DE VERDURE